



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la désignation d'un coordinateur SPS dans le cadre de l'aménagement
d'une aire de camping-car sur les propriétés du Syndicat Mixte
sur le site d'Arjuzanx**

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat attribué le 20 avril 2021 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'une aire de camping-car à Arjuzanx sur la commune de Morcenx-la-Nouvelle,

VU la proposition de la SATEL en date du 15 novembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SARL ALPES CONTROLES, sise 50 allée de Cérès à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
 - **Mission confiée** : réalisation d'une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé comprenant notamment une phase Conception, une phase Préparation, une phase Réalisation et la remise du DIUO.
 - **Montant total** : 1 450,00 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **18 NOV. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE